

Richard, Léon (1791-18..). Lettre de Richard, de Thorame, à M. Bourrillon, curé de Saint-Julien de Verdon : [4 janvier 1856]. [1856].

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Ln 27 / 17374



LETTRE

DE RICHARD,



DE THORAME,

M. BOURRILLON,

Curé de St.-Julien-de-Verdon (1).

Monsieur,

Je comprends que, tant qu'il est sur la terre, l'homme ait une juste, une louable sollicitude pour soulager les peines, ou pour entretenir et accroître l'aisance de ceux que la nature lui a donnés pour frères ou pour proches. C'est là un devoir sacré. Mais, comme tous les autres, ce devoir demeure subordonné aux lois de la justice, cette reine, cette mère de toutes les vertus. Celui qui, pour apaiser la faim de son frère, déroberait le pain de son voisin, bien loin d'opérer une bonne action, en ferait au contraire une très-mauvaise.

Il est impossible, Monsieur, que vous ignoriez que M. Giraud, votre beau-frère, est, comme instituteur, d'une bien grande incapacité. Comme nulle part, je ne jetterai point ici des mots au hasard, mais je dirai des choses: Depuis 35 ans qu'il est en exercice à Thorame, qu'a-t-il fait? Je

(1) Tout le contenu de cette lettre qui est demeurée sans réponse, a sa pleine et entière confirmation dans le silence de M. Bourrillon dont l'instruction et la valeur oratoire sont plus que médiocres, mais qui a compris que ce qui était noir, il ne devait pas entreprendre de le faire paraître blanc.

(Note du 11 Juin 1856.)

27
Lⁿ 173741856

ne vous demanderai point s'il a formé de médiocres écrivains, des semi-grammairiens, des calculateurs passables. Vous savez qu'il n'a jamais rien fait de tout cela; vous savez que jamais enfant n'est sorti de son école avec la moindre teinture de simple orthographe. Nonobstant cette vérité que ni vous ni personne ne sauriez contester, M. Giraud serait encore en quelque façon recommandable, s'il savait enseigner la lecture, cette partie de l'enseignement la plus importante, ou pour mieux dire, la mère de toutes. Mais, par malheur, cette précieuse branche est précisément celle pour laquelle votre beau-frère a le moins d'aptitude. Considérez qu'enseigner à lire, c'est plus que de montrer qu'on s'évertue à faire accentuer de telle manière ou de telle autre, mais que c'est former, c'est régler les vues; c'est, pardonnez-moi l'expression, faire ramasser, faire cueillir (le mot latin *legere* signifie cueillir), c'est, dis-je, faire cueillir à l'élève, nettement et chacune en son lieu, toutes les émissions de voix représentées dans les différentes lignes qu'on lui met sous les yeux. Enseigner à lire c'est de plus, non ne réussir qu'auprès de ces organisations privilégiées qui ne peuvent pas ne pas l'apprendre ni le mal apprendre, mais réussir, comme j'ai toujours fait moi-même auprès des plus ineptes. Voilà ce que c'est qu'enseigner à lire, voilà ce que l'époux de votre sœur n'a jamais su faire, et ne saura probablement jamais faire, en lui supposant même la bonne volonté et l'amour du travail qu'il n'a peut-être pas, et qui lui sont du moins contestés par les pères de famille et par ses écoliers. M. Giraud, pour tout dire en un mot, enseigne à lire, mais il ne l'apprend presque à personne. La lecture étant manquée, tout est manqué, car c'est là, passez moi encore le mot, l'estomac appelé à tout digérer, à tout transformer en chyle littéraire. Voilà pourquoi ce pitoyable ouvrier de la

vigne pédagogique a laissé tous ses nombreux enfants dans la plus crasse ignorance. Ce n'est déjà pas trop un beau fleuron pour un maître-d'école que d'avoir la famille la moins instruite de la localité. L'aîné des garçons était peut-être un peu au-dessous du médiocre pour les faveurs de la nature ; mais j'en sais assez afin de pouvoir dire que c'est le seul, et encore si ç'avait été mon fils, il serait certainement instruit, et peut-être très-instruit ; mais, passe pour celui-là ; tout le reste tant filles que garçons, a au moins des dispositions moyennes, sinon supérieures ; chose qui vient de se vérifier au sujet de celle de ses demoiselles qu'il a eu la bonne idée de mettre sous les précieux soins de l'habile et honorable Mlle Clavel. Aman, aujourd'hui grand jeune homme, a toujours été plein d'intelligence et d'esprit, mais :

On a beau posséder des qualités divines :

Un jardin sans culture est encombré d'épines.

Bref, ç'a été un vrai malheur pour toute cette intéressante famille, d'avoir eu l'école à la maison.

Quoique je fusse persuadé, Monsieur, que vous aviez vous-même pleine conscience de cette impéritie prouvée par des insuccès continuels, et qui partant ne pouvait échapper à votre sagacité, je n'ai toutefois jamais formellement désapprouvé que cette espèce de don qui vous est naturel d'enchanter, d'asservir les gens à toutes vos volontés (1),

(1) Nous avons vu des Sous-Préfets, tellement pris au piège, tellement dominés par ce je ne sais quoi vraiment indéfinissable que, dans leurs voyages de Castellane à Colmars, ils étaient comme glorieux de venir s'héberger, en passant à Thorame, dans la maison paternelle de M. le Curé de St-Julien, où ce Talleiran du Verdon, né, comme son célèbre prototype, pour régner successivement sur les humeurs les plus opposées, avait soin de se rendre afin d'aider sa sœur et son beau-frère à y faire les honneurs de la table.

vous la fissiez servir à le soutenir dans la possession déjà peu honorable de la place de Thorame que j'ai gardée 35 ans et qui, dans un moment où la maladie m'avait rendu incapable de me défendre, me fut lâchement ravie par le machiavélisme de M. le Curé Chaix qui, pour un certain motif que sait le ciel, que n'ignore pas toute la terre, mais qu'il serait mal de tirer de l'ombre, voulut à tout prix en faire enfin la proie de la gueule qui, si béante qu'elle fut, l'avait manquée en 1854. C'est sans doute par un effet de cette puissance morale que vous aviez déjà exercée sur tant d'autres, et que vous exerciez alors sur lui, que M. l'inspecteur Andrau, dans un hiver où l'école de M. Giraud n'avait plus qu'à trépasser, accourut pour lui valoir, en fustigeant de menaces l'institutrice Arnaud, tous les nombreux écoliers qui étaient chez elle, et à un prix plus élevé, ce qui a une grande signification. Cette espèce de coup d'état donna au cadavre un peu de vie. Jusques-là, patience; jusques-là, je ne croyais pas avoir rien à dire; mais il ne fallait pas aller plus loin; mais vous ne deviez pas reprendre de plus belle le talisman pour faire proclamer M. Giraud le lauréat de l'arrondissement, au mépris de mes 46 ans de service couronnés de succès dont il me serait facile de faire l'énumération. Ni vous, ni M. l'inspecteur, ni personne, ne pourrez baillonner la voix de la vérité, lorsqu'elle aura besoin de se faire entendre. Dieu me garde de jamais porter atteinte à la dignité de mon caractère ni à ce que je dois à mes cheveux blancs, que je puis dire purs de toute souillure, en me plaignant à M. l'inspecteur; mais s'il me prenait vent de le faire, je n'aurais qu'à lui dire: Parlons un peu, pour amener à son vrai point de vue la comparaison entre M. Giraud et moi, parlons un peu non point de mes élèves déjà écrivains renommés, magistrats distingués; non point de l'estime dont nos sommités litté-

raires ont honoré mes quelques opuscales qui, n'ayant jamais eu la mienne, n'ont, après trente ans de réclusion, dû leur nouvelle vie qu'à cette estime; non point des preuves de vif attachement, et de satisfaction parfaite que me donnent de cent lieues à la ronde tous ceux qui ont fréquenté mon école; non point de l'immense confiance dont j'ai toujours joui; mais seulement de mon énorme supériorité de confiance actuelle. Cette supériorité prouvons-la irréfragablement par des chiffres. Il y a huit ans que je suis à Ondres (1) où mon école se compose ordinairement de deux tiers de garçons et d'un tiers de filles. La population d'Ondres est de 125 âmes; mettons pour le tiers que j'ai de filles, et que M. Giraud n'a pas à Thorame, mettons 170 âmes; eh bien, pendant ces huit années, le total de mes rétributions mensuelles qui, sur ce pied, ne devrait être que le tiers du sien, est plus fort que le sien; que répondre à cela? Et aujourd'hui, pour faire un rapprochement plus péremptoire encore, avec mes 123 âmes de population, j'ai sous mes soins 49 garçons, lui, avec sa population de plus de 500 âmes en devrait avoir 80; les a-t-il? en a-t-il 40? en a-t-il 55? (2) Que dirait M. Andrau en

(1) La première année que j'étais à Ondres j'avais plus de 50 écoliers; il en fut ainsi des deux années qui suivirent. Sentant que c'était trop de fatigue pour moi, j'eus la pensée de prendre un sous-maître au moyen des rétributions des élèves qui m'étaient venus et qui devaient me venir encore en plus grand nombre de toute la banlieue. Je demandai donc qu'il me fût permis de ne pas faire figurer ceux-là sur les rôles que j'avais à remettre à M. le Percepteur; sur le refus formel qui m'en fut fait, je cessai de recevoir ces élèves, et je n'ai plus eu depuis que ceux de ma localité.

(2) Mon rôle du 1^{er} trimestre de 1856 s'élève au chiffre de 83 fr. 75 c. sur un taux mensuel qui est le même que celui du chef-lieu. Sur ce rôle figurent les filles; il faut donc en soustraire une quotité de 18 fr. 75 c.; ce qui réduira les 83 fr. 75 c. à 65 fr. chiffre exact du rôle, si, comme celui de M. Giraud, il n'avait été dressé que pour les garçons.

présence d'une telle logique? Aurait-il le front de continuer de publier par carrefours et places et souvent par auberges que l'école de M. Giraud est celle qui marche le mieux, et qu'il n'a donc accompli qu'un acte de justice en le proposant pour l'avancement? mais je laisse là cette digression complètement victorieuse.

Et vous, Monsieur, appelé par état à diriger la conscience des autres, ne deviez-vous pas avant tout un peu consulter la vôtre? Aurait-elle pu ne pas vous dire : Cesse de viser à un résultat qui ne peut être obtenu que par les plus vils, les plus impudents mensonges. Ne fais pas à l'encontre d'autrui, ce que tu ne voudrais pas qu'on fît à l'encontre de toi; si tu fais tomber l'élection rénumératoire sur ton beau-frère, à l'exclusion de ton ancien maître, ses services jubilaires, ses incontestables succès, ses travaux littéraires étant connus au long et au large, quand le public verra qu'il ne lui en est tenu aucun compte, il ne manquera pas de lui supposer quelque turpitude préponderante à l'immensité de ses droits, et ainsi ta réussite équivaldra à une calomnie atroce?

Pour un peu revenir au mot de succès que je viens d'employer, ce mot, depuis que je suis à Ondres, ne peut plus avoir trait qu'aux leçons de lecture. Oui, ainsi que je l'ai dit dans mon discours à MM. les délégués cantonnaires : ainsi que je l'ai dit plus d'une fois à M. Andrau lui-même, je n'enseigne à Ondres presque qu'à lire. Dans ce poste où m'ont

Sur le pied de la population du chef-lieu qui est au moins le quadruple de celle d'Ondres, le rôle de M. Giraud devrait s'élever à 260 fr. Mais si ce serait trop exiger que d'exiger de lui une pareille preuve de confiance publique qui m'est peut-être un peu particulière, au moins, au moins son rôle devrait être de la moitié, c'est à dire de 130 fr. Quelle serait la surprise ou peut-être ton indignation, ami lecteur, si tu savais de combien il en est loin, si tu savais que le mois de mai dernier, le nombre de ses élèves égalait à peine la moitié du nombre des miens.

(Note de juin 1856.)

rélégué, où m'ont enterré de monstrueuses passions, les grands écoliers me quittent trop tôt pour que je puisse leur enseigner autre chose. Si donc M. l'inspecteur a fait juger le vieux instituteur d'Ondres sur sa seule école d'Ondres (et il faut bien qu'il l'ait fait ainsi pour lui passer sur le dos et atteindre son but ou plutôt le vôtre), si, dis-je, il m'a fait juger seulement sur une école qui n'est plus mon école, il a été excessivement injuste. S'il avait craint de l'être, il aurait recueilli mes antécédents, et m'aurait signalé sur cette base; mais lorsqu'on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé. L'adage est vieux, mais ce qui est bon ne vieillit jamais.

L'énorme passe-droit qui vient d'avoir lieu, Monsieur, m'a révélé des sympathies sur lesquelles je n'eusse sans cela jamais compté. Des personnes que j'eusse cru disposées à me desservir ont fait chorus avec d'autres que je savais m'être sincèrement attachées, pour faire à M. l'inspecteur une large part d'improbation et de blâme. Dans un endroit où se trouvaient des personnes marquantes de presque tout le canton, une voix prépondérante s'est élevée et a dit: » On vient de proclamer pour lauréat de l'arrondissement le plus nul des instituteurs, et on a laissé à l'écart » celui qui en est et le doyen et le modèle; qu'en pensez-vous? Mais, faisons ici, Messieurs, à chacun sa juste part; » ni M. le préfet, ni M. l'inspecteur de l'académie, ne sont » pour rien là-dedans; ils ont été impudemment induits en » erreur; c'est une flétrissure qui ne doit tomber que sur » celui qui les a trompés. » J'ajouterai moi que le mot déjà usé qui a volé de bouche en bouche est celui-ci: *L'avancement nauséabonde de M. Giraud sent d'une lieue la science culinaire de M. le Curé Bourrillon.* Que serait-ce si l'on savait que, sur la fin de l'hiver dernier, me trouvant à Colmars, le même jour que M. Andrau, il voulait que je plaçasse sous sa plume, chez l'aubergiste Gauthier, une rédaction qui

l'embarrassait, honneur que je crus devoir décliner par respect pour la hiérarchie ; il voulut peu après que j'écoutesse au moins la lecture de son rapport détaillé. Mes longs services y figuraient implicitement en première ligne ; il s'interrompit pour me dire par un signe de tête : Vous voyez quelle place je vous ai donné. Mais je ne la gardai pas longtemps cette place ; et, en dépit des inspirations de justice qui avaient d'abord prévalu sur lui ; en dépit peut-être de ses propres sympathies dont il m'avait déjà donné plus d'une marque, il lui fallut bon gré mal gré marcher à la remorque de M. Bourrillon et retoucher son rapport, j'abandonne au premier venu la qualification de cette lâcheté pour ne pas dire autre chose. Ceci, je vous le dis encore sous le sceau du secret, car je n'ai pas encore décidé, si dans un mémoire qu'il me faudra probablement faire, je publierai ou non cette grave circonstance ; je plains vraiment cet homme, d'ailleurs sous plus d'un rapport digne d'un certain intérêt, de faire répéter par tant d'échos qu'il s'est avili lui-même en faisant vilipender, pour vous être agréable, la feuille de laurier dont notre sage et vigilant Souverain voulait récompenser le mérite, tenir en éveil l'émulation et provoquer le courage.

O pauvres autorités supérieures, innocentes de pareilles excentricités, comme l'on vous en conte ! ce qui vient de se passer ne sert pas mal à justifier les lignes de la page 179 d'un de mes livres, page que je crois utile de vous envoyer par même courrier (1).

(1) Voici cette page :

71^e Paragraphe de *Ma Vie pédagogique*. — Dussions-nous nous donner une empreinte de ridicule en élevant nos réflexions bien au-dessus de notre obscure et basse sphère, ne quittons pas la plume sans nous apitoyer un instant sur le malheur presque inévitable des hommes placés sur le faite de l'échelle administrative. Hélas ! ces hommes regardent, et ne voient que des yeux des autres ; ces

En résumé, l'avancement d'un instituteur tel que M. Giraud, à ma barbe et sur le seuil de ma porte, est pour moi une mystification que je me dois de repousser de toutes les forces de mon âme bien qu'elle soit déjà retombée en partie, je ne dirai jamais sur ceux qui, surpris dans leur religion, l'ont prononcée, mais sur ceux qui l'ont provoquée, en dépit du cri de leur conscience.

A bien voir d'ailleurs les choses, peu m'importe qu'on m'ait trahi ou qu'on m'ait fait justice. Ma fortune est presque nulle, mais aussi j'ai bien peu de besoins, mais aussi j'ai des enfants qui ont du pain, des enfants qui ont du bon et du large dans l'âme, et il m'est permis d'espérer que j'arriverai au terme de ma course sans souffrir de rien. Quant à ce nom d'outre-tombe qui a toujours été et qui sera toujours le point de mire de tous les hommes à vues élevées, je suis certain que, nonobstant les avanies dont on ne me fait pas faute, ce nom sera un jour tel qu'il mérite d'être. N'allez donc pas croire que le poignant regret de

hommes écoutent, et n'entendent que des oreilles des autres; ces hommes jugent et ne décident sans appel que sur l'opinion des autres; quelque amoureux qu'ils soient des charmes attrayants de la justice, ils la font gémir, ils la tourmentent, ils la crucifient. Si le sieur Richard n'avait obtenu dans son berceau abrité par le chaume, un généreux sourire de l'impartiale Melpomène égarée loin de son redoutable sanctuaire; si à cette précieuse faveur, il n'avait joint une âme fortement trempée, et de plus s'il n'avait eu une confiance illimitée à l'ange protecteur des bonnes causes, et surtout, si après deux ans de souffrance, il n'avait senti ressusciter sa plume, l'obséquieux et servile coryphée de lutrin, après avoir reçu des mains passionnées qui lui furent tendues, la modeste toison de leur victime, l'aurait conservée comme du meilleur acquis, sans que se fussent doutés du contraire ni M. le Ministre de l'instruction publique, ni M. le Recteur de l'Académie auxquels seraient seulement parvenus les inexacts mais captieux rapports grotesquement ébauchés dans un presbytère et élaborés plus loin. Maintenant que M. Giraud retienne cette toison, s'il est possible qu'on la lui laisse. Qu'il continue d'en rechauffer sa piteuse nudité, tout le pays vient d'apprendre, et certainement il n'oubliera pas, à qui et à quoi il la doit.

n'avoir pas été décoré moi-même m'ait fait prendre la plume. Soyez plus juste en vous avouant que ç'a été pour moi une imposante nécessité : afin d'en arriver à cette conviction, vous n'avez qu'à vous mettre un moment à ma place, et vous vous y mettrez, c'est dans ce bon espoir que je me dis,

Votre très, etc.

O fortune, c'est trop être capricieuse ;
C'est trop, c'est trop blesser les lois de l'équité ;
Mon école est depuis cinquante ans fructueuse ;
Et la plus nulle obtient ce que j'ai mérité.

P. S. Une chose qui a versé le plus doux baume sur mon cœur éminemment sensible à tout ce qui se fait de beau et de grand dans le monde, c'est le mariage du revenu de la Californie. En épousant la fille de son frère, M. Giraud a eu, avant tout, la noble intention de le rendre, d'une manière indirecte, participant de sa fortune. Un pareil procédé ne peut être que celui d'un sujet digne de l'estime de quiconque a des yeux pour voir, et une âme pour sentir. Aussi, quand je me trouve sur les pas de ce brave homme dont l'air bon et modeste ne se dément jamais, son aspect me repose de tant d'autres fâcheuses rencontres.

Ondres, 4 Janvier 1856.







